Principaux risques initiaux* d'AT/MP et objectifs de prévention recommandés**

TÂCHES PRINCIPALES — MODE PRÉPARATION DE COMMANDE	TMS	PAR CHUTE DE HAUTEUR	PAR CHOC AVEC ENGIN OU OBSTACLE	PAR CHUTE DE PLAIN PIED	PAR CHUTE D'OBJET	PAR COUPURE	LIÉ AU BRUIT	LIÉ AU FROID
Picking	P	F	P	F	P	O	F	F
Éclatement	P		F	F	F	I	F	F
Manutention	Supprimer les risques liés au double et triple niveaux de picking. Garantir l'accessibilité des articles et réduire les contraintes physiques.	Garantir l'accessibilité des articles de plain-pied. Limiter la prise/ dépose des colis palettisés à 1,80 m.			Limiter la manutention manuelles des palettes. Garantir la stabilité des produits stockés.	Emballages prédécoupés, coupe film de sécurité, cutter de sécurité.	Traiter le bruit à la source. Port de protections auditives individuelles.	Planifier le temps de travail au froid. Adapter les équipements de travail au froid.
Filmage	Éviter le filmage manuel.		Éviter le filmage manuel.	Éviter le filmage manuel.				
Circulation à pied	Séparer et sécuriser les circulations des engins et des personnes. Former les salariés à la conduite des équipements de manutention mécanique.							
Circulation avec engins								

OBJECTIFS DE PRÉVENTION

DOMMAGE
- AT/MP avec IP ou décès
- AT/MP avec arrêt
- AT/MP sans arrêt
- AT bénins

EXPOSITION
- P Permanente
- F Fréquente
- O Occasionnelle
- I Improbable / exceptionnelle

☞ *Tout accident, même bénin, doit être signalé à l'EU puis à l'AE.*

* Sans mesure de prévention

** Pour en savoir plus : cramif.fr>Prévenir les risques professionnels>Publications>Logistique

Équipements de protection individuelle

TYPES D'ÉQUIPEMENT	NORMES ISO
Chaussures de sécurité	EN ISO 20345 S3
Cutter de sécurité	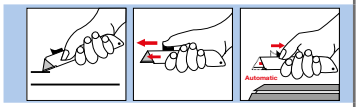
Gants	EN 388
Vêtement de travail	EN 342
Protection auditive	EN 352-1 ; EN 352-2 ; EN 352-3

Facteurs de pénibilité auxquels les préparateurs de commandes peuvent être exposés *(à confirmer par l'EU à l'AE)*

Contraintes physiques marquées	• Manutention manuelle de charges. • Postures pénibles (positions forcées des articulations). • Vibrations mécaniques.
Environnement agressif	• Températures extrêmes. • Bruit.
Contraintes liées aux rythmes de travail	• Travail de nuit. • Travail en équipes successives alternantes. • Travail répétitif.

AUTORISATION DE CONDUITE	AE	E U
CACES®	X	
Aptitude médicale	X	X
Formation au poste de travail		X
Délivrance de l'autorisation de conduite et transmission à l'AE		X

RECOMMANDATIONS CNAMTS R389	TIRE PALETTES ÉLECTRIQUE	TRANSPALETTE CONDUCTEUR PORTÉ	TRANSPALETTE CONDUCTEUR PORTÉ GERBEUR	CHARIOT À POSTE ÉLEVABLE
Manutention palettes	Formation	CACES® 1		
Picking ou éclatement	Formation	CACES® 1	CACES® 3	
Préparation en élévation				CACES® 5 + formation

CRAMIF Assurance Maladie d'Ile-de-France
Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19
www.cramif.fr
Direction Régionale des Risques Professionnels

DTE 232

Document établi par la Commission Temporaire de Prévention du Comité Technique Régional 6 avec la participation de Transports et Logistique de France

Réalisation Chaîne graphique CRAMIF - Maquette : Danièle HEROUIN - Crédit photos INRS - Illustrations : Albert CHOU - Impression CRAMIF - Dépôt légal 2e trimestre 2013

PRÉPARATEUR DE COMMANDES INTÉRIMAIRE >>

Picking ou éclatement de produits à livrer sur une palette ou un roll avec utilisation d'un engin de manutention

www.cramif.fr

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Ile-de-France

ACTEURS	DÉROULEMENT DE LA MISSION DU TT	ACTIONS À RÉALISER	RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION
Responsable RH Responsable de production Chef de service Chef d'équipe	**DEMANDE DE MISSION**	■ Établir la demande de mission en fonction des besoins prévisionnels et des aléas. ■ Identifier les postes de travail à risques particuliers.	■ Formaliser la demande par écrit la veille au plus tard. ■ Transmettre la liste des postes à risques particuliers à l'AE. ■ Établir un planning hebdomadaire, anticiper le recrutement et la formation.
Responsable AE Chargé de recrutement	**PRÉPARATION MISSION**	■ Informer le TT des risques du métier et de l'EU. ■ Valider les connaissances en sécurité du TT pour le poste.	■ Visiter l'EU et les postes de travail. ■ Prévoir un temps d'échange et d'information AE/TT. ■ Réaliser test QCM sécurité, vidéos...
Responsable RH Responsable QHSE Chef de service/d'équipe	**ACCUEIL AVANT MISSION** **FORMATION/INFORMATION GÉNÉRALE À LA SÉCURITÉ** **SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE**	■ Vérifier la compréhension de la mission par le TT. ■ Connaître les lieux de travail et les interlocuteurs de l'EU. ■ Connaître les risques de l'EU et les mesures de prévention retenues. ■ Organiser, si nécessaire, la surveillance médicale renforcée avec le médecin du travail de l'EU.	■ Intégrer la phase d'accueil dans la mission. ■ Entretien 30 min minimum associé à un support écrit/visuel : vidéo, photos, livret d'accueil. ■ Présenter les règles de vie dans l'EU. ■ Visiter l'EU : présentation des règles de circulation et de sécurité, des zones sécurisées et interdites. **Ces mesures sont impératives dès la première mission du TT sur un nouveau site.**
Chef de service/d'équipe « tuteur » Conducteur d'engin expérimenté	**FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL** **FORMATION/INFORMATION RENFORCÉE À LA SÉCURITÉ**	■ Présenter au TT le poste de travail, les risques et les mesures de prévention associées. ■ Former aux modes opératoires. ■ Former le TT à la prévention des risques particuliers du poste de travail. ■ Fournir les EPI adaptés et nécessaires. ■ Valider les compétences théoriques et pratiques (CACES®,...). ■ Délivrer l'autorisation de conduite au TT et informer l'AE.	■ Organiser un tutorat pour les nouveaux embauchés. ■ Réaliser des causeries sécurité périodiques. ■ Désigner et former les **personnes compétentes** pour la prévention des risques particuliers. ■ Former la **personne habilitée** pour les formations techniques soumises à la délivrance d'une autorisation de conduite ou d'une habilitation. ■ Transmettre une copie de l'autorisation de conduite à l'AE.
Chef de service/ d'équipe « tuteur »	**VALIDATION ET SUIVI DES FORMATIONS**	■ Vérifier et évaluer la bonne mise en œuvre des mesures de prévention par les TT. ■ Engager des compléments de formation si nécessaire.	■ Formaliser les actions sur support écrit. ■ Réaliser des contrôles périodiques et aléatoires des connaissances et des pratiques.
Responsable RH Responsable de production Chef de service/d'équipe Responsable AE Chargé de recrutement	**BILAN DE FIN DE MISSION**	■ Détecter et mettre en place les améliorations possibles pour les prochaines missions.	■ Analyser en commun les bilans et mettre en place des plans d'action. ■ Établir un document de synthèse avec des indicateurs de prévention.

Entreprise utilisatrice
Agence d'emploi

GLOSSAIRE

AE : agence d'emploi
AT/MP : accidents du travail et maladies professionnelles
CACES® : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
EPI : équipement de protection individuelle
EU : entreprise utilisatrice
QHSE : qualité hygiène sécurité environnement
RH : ressources humaines
TT : travailleur temporaire